

Confédération de plus de 30 000 associations d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs et le sport.

Fortement impliquée aussi autour des politiques jeunesse, La Ligue de l'enseignement est très investie dans le dispositif « service civique » depuis sa création en 2010.

Elle bénéficie, à ce titre, d'un agrément national délivré par l'Agence du service civique.

Premier organisme d'accueil de volontaires au plan national, la Ligue de l'enseignement a accueilli plus de 12 000 jeunes engagé-es depuis la création du dispositif, sur l'ensemble du territoire, dans des missions collectives et individuelles, sur la base d'un référentiel de 24 missions couvrant tous les champs d'activités de notre mouvement : solidarité, éducation, culture, loisirs, sport, environnement...

.....  
**FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE**

**Un atout pour la mission de service civique et pour cultiver une réflexion citoyenne**  
.....

La Ligue de l'enseignement de Normandie  
Pôle Ressources Associatives, Animation des Réseaux ESS et Engagement des jeunes  
5 boulevard de la Dollée  
50 000 Saint-Lô

**Votre contact au secrétariat:**

Laurence Vaultier  
02 33 77 42 51  
crva@laliguenormandie.org  
**www.ffc.laliguenormandie.org**



.....  
**FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE**  
.....

**CALVADOS, MANCHE ET ORNE**

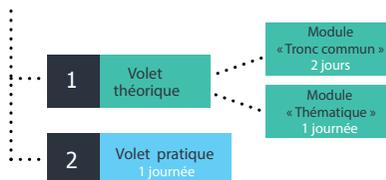
**Un atout pour la mission de service civique et pour cultiver une réflexion citoyenne**

## La Ligue de l'enseignement de Normandie s'engage pour la formation de ses volontaires

L'engagement ne se décrète ni ne s'impose, il s'agit donc d'aider les jeunes à relier et relire leur parcours, pour lui donner du sens. La ligue de l'enseignement souhaite ainsi développer une nouvelle conception des parcours individuels, où l'engagement, la formation tout au long de la vie, l'emploi, cohabitent et se nourrissent les uns les autres.

## LA FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

L'article L120-14, de la Loi du 10 mars 2010 relative au service civique stipule que « **la personne morale agréée assure, en outre, à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne** ».



Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement 2 volets :

- **Un volet théorique de 3 jours (3x7h)** comprenant un module « **tronc commun** » et un module « **thématique** » ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté ; les thèmes abordés sont choisis dans un référentiel défini par l'Agence du Service Civique. Une équipe de deux formateurs de la Ligue de l'enseignement anime ce volet théorique qui permet aux volontaires de découvrir des méthodes d'animation actives et participatives de débats, de temps collectifs... utilisées dans le champ de l'éducation populaire.
- **Un volet pratique (1x7h)** sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1).

### LES OBJECTIFS

**Les objectifs du module « tronc commun » sont les suivants :**

- Permettre aux volontaires de mieux appréhender leurs rôles et leurs engagements dans la société au travers de leur mission ;
- Sensibiliser aux valeurs civiques de la citoyenneté, questionner le fonctionnement de la démocratie et la notion de participation.

Mais aussi :

- Favoriser l'échanger de pratiques, la discussion, le débat entre volontaires;
- Accompagner les volontaires dans leur démarche de questionnement de leur parcours d'engagement, de leur mission, de l'impact de leur implication...

**Les objectifs du module thématique :**

- Permettre aux volontaires de trouver des moyens d'agir en tant que citoyen dans notre société en choisissant parmi les 3 axes d'orientation autour des propositions sur: la connaissance du fait associatif, les métiers du champ de l'éducation populaire ou les problématiques de société.

## ➤ CALENDRIER DES FORMATIONS THÉORIQUES

Les sessions de formations sont proposées en externat. Des temps d'échanges en soirée pourront être proposés pour permettre aux volontaires, non seulement, de rencontrer d'autres acteurs du territoire et confronter leurs pratiques, mais aussi de vivre l'expérience de la collectivité, du vivre ensemble. Le contenu précis des modules est détaillé dans le catalogue des formations civiques et citoyennes. Les horaires sont de 9h30 à 17h30 (22h si une soirée est organisée), avec un accueil sur place dès 9h.

Dates	Type	Si thématique détail	Lieu prévisionnel
07/09/2017	Thématique	Comment organiser un événement éco-citoyen	Saint-Lô (50)
Du 28 au 29/09/2017	Tronc commun		Saint-Germain-du-Corbéis (61)
10/10/2017	Thématique	D'codons le numérique	Saint-Germain-du-Corbéis (61)
Du 23 au 24/10/2017	Tronc commun		Laize-Clinchamps (14)
31/10/2017	Thématique	Sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire	Caen (14)
Du 07 au 08/11/2017	Tronc commun		Ouistreham (14)
Du 27 au 28/11/2017	Tronc commun		Caen (14)
29/11/2017	Thématique	Lutte contre les discriminations	Saint-Germain-du-Corbéis (61)
30/11/2017	Thématique	Sensibilisation aux handicaps	Cherbourg-en-Cotentin (50)
06/12/2017	Thématique	Comment organiser un événement éco-citoyen	Saint-Lô (50)
Du 07 au 08/12/2017	Tronc commun		Caen (14)
14/12/2017	Thématique	Les métiers du sport et de l'animation	Caen (14)

## ➤ TARIFS

Les frais pédagogiques : 80 € pour les 2 jours « tronc commun », 40 € pour la journée « thématique ». Ces frais sont pris en charge par la Ligue de l'enseignement pour les associations en intermédiation avec la ligue de l'enseignement et uniquement dans ce cadre. La formation PSC1 est financée par l'Agence du Service civique.

Autres frais : 15 € par déjeuner. Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge de la structure d'accueil.

## ➤ INSCRIPTION ET MODALITÉS PRATIQUES

Inscription en ligne : [www.fcc.laliguenormandie.org](http://www.fcc.laliguenormandie.org)

A réception de l'inscription, un devis est transmis à la structure d'accueil ; la réservation est définitive à la de réception du devis signé. Les réservations sont ensuite fermes et définitives et engagent la structure d'accueil. Une convocation précisant les modalités pratiques d'accueil et la mise en place de covoiturage sera envoyée une semaine avant le début de la formation par courrier électronique. Les formations sont maintenues sous réserve d'un minimum de participants.